



# Prélèvements pour examens de biologie médicale

## **I – OBJET :**

Cette procédure vise à décrire les différentes étapes concernant la réalisation des prélèvements biologiques y compris les règles d'identification du patient et des échantillons.

## **II – DOMAINE D'APPLICATION :**

Cette procédure s'applique à l'ensemble des prélèvements biologiques, des patients hospitalisés ou non, réalisés par le personnel du laboratoire (biologistes, infirmières, techniciens), par le personnel des services de soins (médecins et infirmières), par les infirmières libérales ou par les patients eux-mêmes. Les examens de biologie médicale sont réalisés sous la responsabilité des biologistes médicaux (*Art. L. 6211-7 et 6211-15 ordonnance*).

## **III – DEFINITIONS / ABREVIATION :**

Prélèvement: acte permettant l'obtention d'un échantillon biologique (cf: G.B.E.A.).

Echantillon primaire / Spécimen : partie discrète d'un liquide corporel, d'une haleine, d'un cheveu ou d'un tissu prélevé à des fins d'examen, d'études ou d'analyse d'une ou plusieurs grandeurs ou propriétés pour déterminer le caractère de l'ensemble. (cf. Norme NF EN ISO 15189)

N.B. : l'appellation « *Echantillon primaire* » remplace l'appellation « *Echantillon biologique* » du GBEA.

SIL : Système Informatique de Laboratoire.

## **IV – DOCUMENTS DE REFERENCE :**

- Arrêté du 26 novembre 1999 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale.
- Circulaire N°DGS/DHOS/AFSSAPS/2003/582 du 15 décembre 2003 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel.
- Décret N° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V du code de la santé publique.
- Norme NF EN ISO 15189 relative aux laboratoires d'analyses de biologie médicale – Exigences concernant la qualité et la compétence de décembre 2012.

## **V – CONTENU :**

Phase pré analytique : processus commençant chronologiquement par la prescription des examens par le clinicien, comprenant la demande d'examen, la préparation et l'identification du patient, le prélèvement de l'échantillon primaire, son acheminement jusqu'au laboratoire et au sein du laboratoire et finissant au début de l'analyse. (Norme NF EN ISO 15 189).

Dans le cadre de la prestation de conseil, les biologistes peuvent être amenés à conseiller les prescripteurs sur le type et la nature des examens et à échanger avec eux lors de réunions multidisciplinaires.

Importance de la phase pré analytique : un certain nombre de facteurs peuvent être responsables de nombreuses erreurs qui affectent les résultats d'examen. Par exemple :

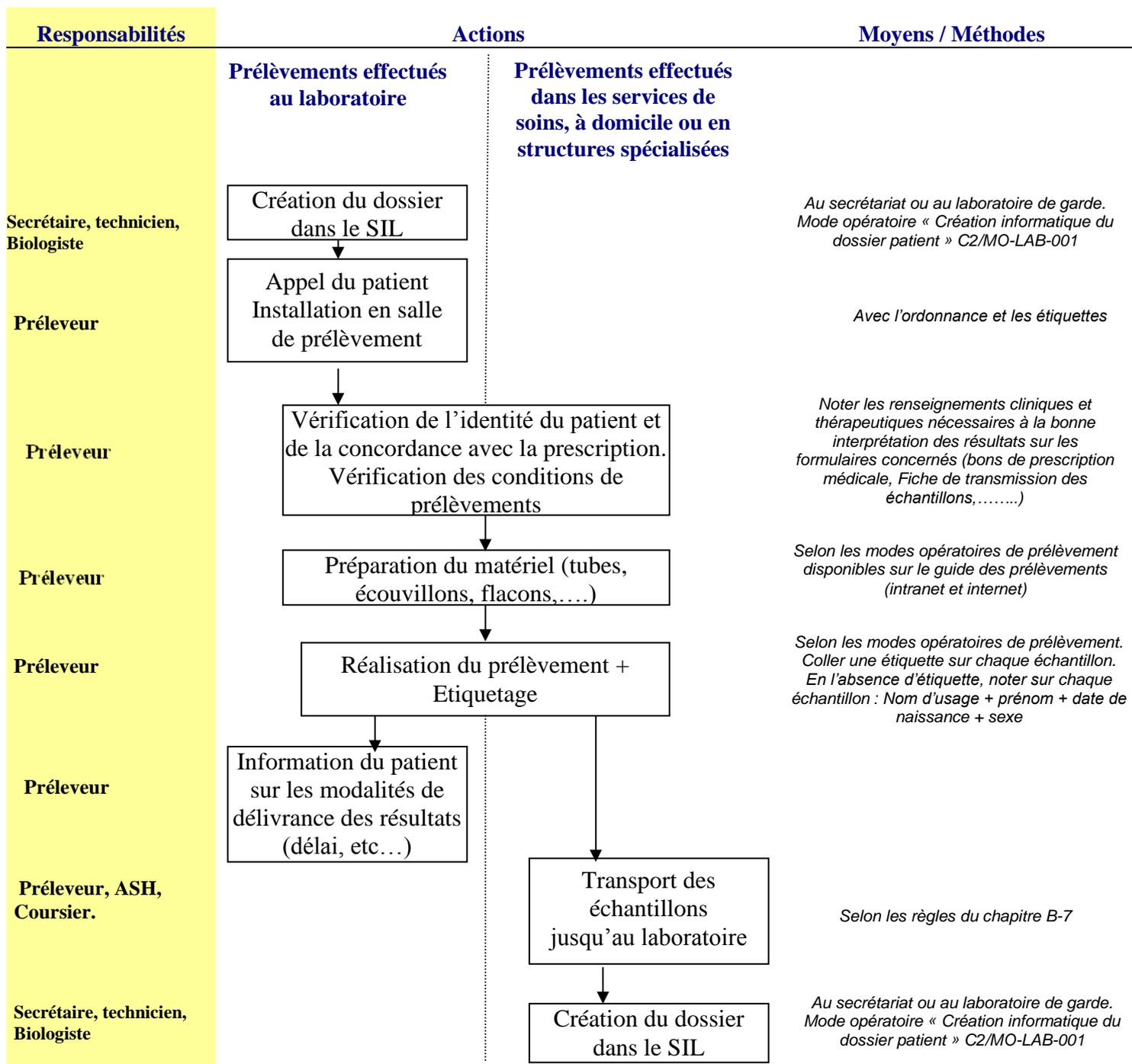
- Qualité des échantillons et volume fourni insuffisant,
- Identification et préparation du patient,



- Dispositifs nécessaires aux prélèvements, récipients et procédures,
- Manipulation, séparation, transport et stockage des échantillons biologiques.

D'une part les échantillons défectueux obligent à refaire le prélèvement, d'autre part il est fort possible que des résultats erronés soient eux-mêmes responsables d'examens complémentaires inutiles ce qui peut porter préjudice au patient mais aussi au personnel.

**A – Logigramme :**





## **B – Commentaires :**

Le laboratoire de biologie est ouvert au public du lundi au vendredi de 7H30 à 17H30, et le samedi matin de 8H00 à 12H00 sur rendez-vous.

Un guide des prélèvements comportant l'ensemble des éléments clés est consultable sur INTRANET et sur INTERNET par l'ensemble des personnes concernées (préleveurs internes et externes).

### **1 – Salles de prélèvement du laboratoire**

Le laboratoire est équipé de trois salles de prélèvement.

Chaque salle est adaptée au bon respect des règles de confidentialité, d'hygiène et de sécurité. Deux des salles sont utilisées couramment par les infirmières ou les techniciens **préleveurs** pour les prélèvements sanguins et les tests de la sueur. La troisième est utilisée par les biologistes pour les prélèvements plus particuliers (ponctions de moelle osseuse, prélèvements bactériologiques, frottis cervico-vaginaux...).

L'entretien des salles ainsi que le réapprovisionnement en matériel sont assurés, quotidiennement (du lundi au vendredi), par un agent hospitalier du laboratoire. Cf. Nettoyage **des locaux (M2/MO-LAB-001)**.

### **2 – Vérification de l'identité du patient et recueil des renseignements**

**Le préleveur demande au patient de décliner son identité sous forme de question ouverte avant d'effectuer le prélèvement.**

**L'identification du patient doit comporter au minimum :**

- **le nom d'usage,**
- **le nom de naissance (si différent du nom d'usage),**
- **le prénom,**
- **la date de naissance,**
- **le sexe,**

Lorsque le patient est dans l'incapacité de décliner son identité (barrière de la langue, handicap,...) lui demander une pièce d'identité afin de la vérifier.



Type de patients	Lieu de prélèvement	Modalités d'identification des échantillons, de la prescription et de recueil des renseignements cliniques	
<b>Patients hospitalisés au CH de NIORT</b>	Patients prélevés dans les services de l'établissement	Identification de chaque échantillon et de la prescription dans les services ou la structure avec une étiquette nominative (éditée au moment de l'admission) et vérification de l'adéquation entre le patient, les étiquettes et la prescription.	Recueil des renseignements cliniques par le préleveur sur les bons de prescription du laboratoire (C1/EQ-LAB-004 et 005),
	<b>Patients pris en charge/suivis dans un autre établissement que le CH de NIORT</b>		Patients prélevés dans la structure d'accueil
<b>Patients en consultation externe au CH de NIORT</b>	Patients prélevés dans les services de soins	Identification de chaque échantillon avec une étiquette nominative générée par le SIL (au moment de l'enregistrement des examens à effectuer). Vérification de l'adéquation entre le patient, les étiquettes et l'ordonnance.	Recueil des renseignements cliniques par la secrétaire (au moment de la création du dossier) ou par le préleveur sur la fiche de transmission des échantillons (C1/EQ-LAB-006)
	Patients prélevés au laboratoire		
	Patients prélevés à domicile par une IDE	Identification de chaque échantillon manuscrite par l'infirmière libérale ou par le patient lui-même (recueil urinaire ou de selles)	Recueil des renseignements cliniques par l'infirmière sur la fiche de transmission des échantillons (C1/EQ-LAB-007)
	Recueil effectué par le patient lui-même (urines ou selles)		Recueil des renseignements cliniques sur la fiche de préconisations (C1/FI-LAB-004) préalablement donnée au patient avec les flacons

Outre l'identification du patient sur les échantillons et la prescription, ainsi que les renseignements cliniques, les documents destinés au laboratoire de biologie doivent indiquer les critères suivants :

- L'identification du service demandeur,
- L'identification du prescripteur et la signature,
- L'identification du préleveur (pour les prélèvements effectués au laboratoire, le préleveur appose ses initiales sur la fiche de transmission des échantillons.  
L'identification dans le dossier SIL (Glims) est faite à postériori.
- La date et l'heure du prélèvement,

**Attention** : certaines demandes d'examens doivent être accompagnées d'une fiche de renseignement, d'attestation spécifique, d'attestation de consultation ou de consentement.

**Cf. Guide des prélèvements.**



Exemple des groupes sanguins : une fiche de renseignements spécifique est remplie par le préleveur au moment du prélèvement. Cette fiche est si possible manuscrite et comporte l'identité complète du patient, les renseignements cliniques nécessaires, l'identité du préleveur, la date et l'heure du prélèvement.

Le préleveur remplit également, si nécessaire, les documents propres à son service.

### **3 – Matériel de prélèvement**

Le préleveur vérifie qu'il dispose du matériel nécessaire avant de faire le prélèvement. Le guide des prélèvements (V1/EQ-LAB-01) consultable sur INTERNET et INTRANET, comprenant les modes opératoires de prélèvement, indique le matériel nécessaire pour chaque type de prélèvement.

#### **Pour les salles de prélèvement du laboratoire :**

Chaque salle est équipée du matériel nécessaire aux différents types de prélèvement (gants, garrots, coton, pansements, antiseptiques, aiguilles, ...).

#### **Pour les services de soins et/ou structures spécialisées :**

Les services disposent chacun d'une petite réserve de matériel. Ils gèrent leurs stocks et commandent le matériel au laboratoire en fonction de leur besoin.

Cf. : Liste du matériel de prélèvement fourni aux services de soins (C1/EQ-LAB-010).

**Cas particulier** : Les services des urgences (urgences pédiatriques, urgences hospitalisés et soins externes ainsi que le SHU) sont approvisionnés directement par le personnel du laboratoire (agent hospitalier).

Cf. : Planning de distribution du matériel de prélèvement (C1/EQ-LAB-009).

**Pour les infirmières libérales** : chaque préleveur dispose d'une boîte contenant le matériel nécessaire pour effectuer les prélèvements sanguins. Ces boîtes préparées par le personnel du laboratoire (agent hospitalier) sont mises à la disposition des préleveurs au secrétariat.

Cf. : Préparation des boîtes de prélèvements (C1/FI-LAB-001).

**Pour les patients eux-mêmes** : pour certains recueils que les patients peuvent faire eux-mêmes (ex : urines), ceux-ci (ou un tiers) peuvent récupérer le matériel nécessaire directement au laboratoire.

### **4 – Réalisation du prélèvement**

Selon son état, le patient est prélevé en position assise ou allongée. Le préleveur le rassure et l'informe sur les conditions de prélèvements.

Le prélèvement est réalisé en fonction des examens demandés et selon le mode opératoire correspondant au type de prélèvement en respectant les règles d'hygiène et de sécurité décrite dans la procédure « Hygiène et sécurité du personnel » (M1/P-LAB-001) et les règles d'élimination des déchets dans le mode opératoire « Elimination des déchets » (M3/MO-LAB-001).



Préleveur	Technicien*	Infirmier	Pharmacien Biologiste	Médecin / Médecin Biologiste
Prélèvement				
Prélèvements sanguins veineux et capillaires	★	★	★	★
Gazométrie		★		★
Tests dynamiques :				
- Avec injection		★		★
- Sans injection	★	★	★	★
Sondage pour prélèvement urinaire		★	★ (Femmes uniquement)	★
Recueil aseptique des urines		★		
Ponction de moelle osseuse			★	★
Test de la sueur		★		
Test respiratoire à l'urée		★	★	★
Prélèvements effectués au niveau des téguments, des phanères et des muqueuses :				
- facilement accessibles aux seules fins d'examens microbiologiques ou parasitaires.			★	★
- Directement accessibles.		★		
Frottis cervico vaginaux				★
Tubage gastrique ou duodéal sans contrôle radiologique			★	★
Tubage gastrique		★		

\* Technicien disposant du certificat de prélèvement sanguin et de l'AFGSU niveau II. Cf. : Liste des techniciens effectuant les prélèvements (C1/EQ-LAB-008). Les préleveurs internes au laboratoire sont annuellement évalués au moment de la notation sur la prise de connaissance des documents relatifs aux prélèvements.

## 6 – Identification des échantillons:

**L'étiquetage des échantillons biologiques est fait immédiatement après le prélèvement par la personne ayant réalisé celui-ci.**

Cf chapitre 2 – Vérification de l'identité du patient et recueil des renseignements.

**Cas particulier** : Pour les prélèvements effectués sur lames (ex : myélogrammes, frottis cervico vaginaux,...), l'identité du patient (nom d'usage, prénom et nature du prélèvement) est écrite sur les lames et celles-ci sont déposées dans un plateau avec la prescription et une fiche de renseignements spécifiques si nécessaire. Il est à noter que les frottis cervico vaginaux étant examinés par le laboratoire d'anatomopathologie, aucune demande n'est enregistrée à ce jour dans le SIL.



## 7 – Transport des échantillons

Les échantillons sont disposés dans des poches plastiques à double compartiment. Les échantillons sont placés dans le compartiment qui se ferme, et la prescription est ensuite disposée dans le second compartiment.

N.B. : Des poches de couleur violette, permettent de différencier la réanimation et la cardiologie intensive des autres services.

**De manière générale**, les services disposent de caisses ou de paniers pour transporter au sein de l'établissement les prélèvements jusqu'au laboratoire.

**Cas particuliers** : - Pour les patients externes prélevés au laboratoire, les tubes secs sont disposés dans des portoirs avec une rétention de 30 min afin de respecter le temps de coagulation des échantillons.

- Le transport des prélèvements provenant des urgences, d'hémodialyse, de néphrologie et de la maternité, est effectué par un système pneumatique. Seuls les LCR sont toujours apportés au laboratoire.

- Pour les échantillons devant être transportés par la route (Maison de retraite, psychiatrie,...), les poches contenant les échantillons sont elles-mêmes installées dans des valises rigides, contenant un absorbant, fermées hermétiquement et portant la mention « Matière biologique – catégorie B » et le N° UN 3373.

- Pour les infirmières libérales: des boîtes de prélèvement respectant les règles du triple emballage et portant également la mention « Matière biologique – catégorie B » et le N° UN 3373, sont disponibles au laboratoire.

N.B. : les boîtes rouges sont réservées pour l'HAD (**H**ospitalisation **A** **D**omicile).

## 8 – Modalités de signalement des prélèvements urgents

Les demandes urgentes sont signalées :

- Sur le bon de prescription (case « URGENT » ou « URGENCE VITALE » à cocher) ou sur l'ordonnance,
- Sur les échantillons avec des étiquettes rouges « URGENT »
- Au niveau des poches de transport : poches ROUGES.

En cas d'urgence vitale, les demandes sont précédées d'un appel téléphonique pour les services équipés de pneumatique ou sont apportées en main propres et annoncées aux secrétaires, aux techniciens ou biologistes du laboratoire. Cf. : Prise en charge des examens biologiques dans le cas des urgences vitales (pronostic vital engagé) (C2/P-LAB-005).